

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St./11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Ce document comporte une exigence en matière de sécurité / This document contains a Security Requirement

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Construction Services Division/Division des services de construction
11 Laurier St./11 Rue Laurier
3C2, Place du Portage
Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Remplacement du refroidisseur	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP076-160045/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client 20160045	Date 2015-06-23
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$\$FG-350-67413	
File No. - N° de dossier fg350.EP076-160045	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-07-07	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Séguin, Martine	Buyer Id - Id de l'acheteur fg350
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-4975 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-8335
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Centre de formation pour Transport Canada / Canada Training Centre for Transport Canada Edifice O-276 Building 200 Airbus privé - 200 Airbus Private Ottawa, Ontario	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP076-160045/A

Amd. No. - N° de la modif.

003

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg350

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20160045

File No. - N° du dossier

fg350EP076-160045

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

CETTE MODIFICATION NUMÉRO 003 EST ÉMISE POUR LES RAISONS SUIVANTES:

1. Prolonger la date de fermeture du 25 juin 2015 à 14H **au 7 juillet 2015 à 14H.**
2. Émettre les addendas 1 et 2.

Titre du projet: Remplacement du refroidisseur, centre de formation de Transport Canada, 200 Airbus privé, Ottawa

Numéro de projet: R.060139.002

Les modifications suivantes aux documents de soumissions entrent en vigueur immédiatement. Le présent addenda fera partie des documents contractuels.

DEVIS

1. Section 25 05 01 – SGÉ – PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES
 - .1 Supprimer l'article 1.11.1.1 en entier.
 - .2 Remplacer avec le nouvel article 1.11.1.1 suivant :
 - .1 Retenir les services de la Automated Logic – Ottawa, 95 Denzil Doyle Court, Kanata, Ontario Canada pour effectuer les travaux liés au SGÉ prescrits dans toutes les sections relatives au SGÉ.
 - .3 Supprimer l'article 2.3.1 en entier.
 - .4 Remplacer avec le nouvel article 2.3.1 suivant :
 - .1 SGÉ : Il existe présentement un système de fabrication Automated Logic Corp. dans le bâtiment. Tous les matériaux doivent être choisis pour qu'ils soient compatibles avec le système existant de Automated Logic Corp.

Titre du projet: Remplacement du refroidisseur, centre de formation de Transport Canada, 200 Airbus privé, Ottawa

Numéro de projet: R.060139.002

Les modifications suivantes aux documents de soumissions entrent en vigueur immédiatement. Le présent addenda fera partie des documents contractuels.

DESSINS

1. Se référer au dessin en architecture A-1 (Édifice hydraulique, enlèvements et nouveaux travaux, plans d'étage et élévations), APERÇU DE L'ASSEMBLAGE – NOUVEAUX TRAVAUX R1, la note concernant isolant de toiture :

SUPPRIMER :

“ISOLANT RIGIDE DE 100mm AYANT UNE VALEUR RSI-3.52 AU MOINS, AVEC ISOLANT EN PENTE POUR ASSURER L'ÉVACUATION D'EAU, SOIT LA MOUSSE DE POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ DE TYPE IV (DE MARQUE DOW, STYROFOAM DECKMATE PLUS FA OU PRODUIT DE REMPLACEMENT APPROUVÉ).”

REMPLETER AVEC :

“ISOLANT RIGIDE DE 100mm POLYISOCYANURATE AYANT UNE VALEUR RSI-3.52 AU MOINS, AVEC ISOLANT EN PENTE POUR ASSURER L'ÉVACUATION D'EAU.”

2. Se référer au dessin en architecture A-1 (Édifice hydraulique, enlèvements et nouveaux travaux, plans d'étage et élévations), APERÇU DE L'ASSEMBLAGE – NOUVEAUX TRAVAUX R1, la note concernant le revêtement de toiture en plaques de 13 mm:

SUPPRIMER :

“REVÊTEMENT DE TOITURE EN PLAQUES DE PLÂTE DE CATÉGORIE « EXTÉRIEURE » DE 13 mm ASSUJETTI PAR VOIE MÉCANIQUE AU PLATELAGE.”

REMPLETER AVEC :

“REVÊTEMENT DE TOITURE EN PLAQUES DE PLÂTE DE CATÉGORIE « EXTÉRIEURE » DE 13 mm ASSUJETTI PAR VOIE MÉCANIQUE AU PLATELAGE. SI DES CONDUITS EXISTANTS ENTRE LES FLÛTES DE PLATELAGE SONT DÉCOUVERTS ET ENGENDRENT UN POTENTIEL D'INTERFÉRENCE AVEC LES ATTACHES MÉCANIQUES DE TOITURE, L'ENTREPRENEUR DÉCALERA LES ATTACHES DANS L'ENDROIT DE CONFLIT PAR UNE DISTANCE ÉQUIVALENTE À L'INTERVALLE MINIMUM D'ATTACHEMENT RECOMMANDÉ AFIN D'ÉVITER LES CONDUITS.”

3. Se référer au dessin en architecture A-1 (Édifice hydraulique, enlèvements et nouveaux travaux, plans d'étage et élévations), dessin A-2 (Édifice hydraulique, enlèvements et nouveaux travaux, détails de l'enveloppe), et dessin A-3 (Édifice hydraulique, enlèvements et nouveaux travaux, détails des ouvrages en métal), LÉGENDE DES NOTES CONCERNANT LES NOUVEAUX TRAVAUX, note 1 :

SUPPRIMER :

« LES TRAVAUX D'ARCHITECTURE SITUÉS À L'INTÉRIEURE DE LA BOITE DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS AU COURS DE L'ÉTAPE 2. IL EST À NOTER QUE LES AUTRES TRAVAUX D'ARCHITECTURE DOIVENT AVOIR LIEU DURANT LES ÉTAPERS QUI SE DÉROULERONT PLUS TARD. CONSULTER LE DEVIS. »

REMPPLACER AVEC :

« LES TRAVAUX D'ARCHITECTURE SITUÉS À L'INTÉRIEURE DE LA BOITE DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS AU COURS DE L'ÉTAPE 6. IL EST À NOTER QUE LES AUTRES TRAVAUX D'ARCHITECTURE DOIVENT AVOIR LIEU DURANT LES ÉTAPES PRÉCÉDANTES. CONSULTER LE DEVIS. »

DEVIS

1. Se référer au devis section 07 52 00, le paragraphe 2.3.1 :

SUPPRIMER :

« Pare-vapeur en membrane pour couche de base : membrane constituée d'une armature de verre non tissée, conforme à la norme CGSB 37-GP-56M, en élastomère, styrène-butadiène-styrène (SBS), de type 2, classe C et catégorie 1; surface et sous-face composées d'une pellicule thermofusible. »

REMPPLACER AVEC:

« Pare-vapeur de classe 1 en membrane autocollante composée de bitume modifié SBS et d'une armature de polyester non tissé exposé. Utilisez des apprêts afin de promouvoir l'adhérence aux substrats tel que recommandé par le manufacturier. »

2. Se référer au devis section 07 52 00, le paragraphe 2.8.1 :

SUPPRIMER :

« Isolant en polystyrène extrudé (PSX) pour support de couverture conforme à la norme CAN/ULC-S701, de type 2, classe 2 ou 3, de 1,2 mm X 1,2 mm, à rives droites. Fixation mécanique dans l'épaisseur de base et ensuite collage avec bitume chaud pour les deux (2) autres épaisseurs; épaisseur d'au moins 2 po. Résistance à la compression d'au moins 110 kPa et résistance thermique d'au moins 0,88 RSI par épaisseur de 25 mm (R-5 par pouce). »

REMPPLACER AVEC :

« Isolant pour support de couverture en mousse rigide polyisocyanurate conforme à la norme CAN/ULC-S704, de type 2, classe 2 ou 3, de 1,2 mm X 1,2 mm, à rives droites. Fixation mécanique dans l'épaisseur de base et ensuite collage avec bitume chaud pour les deux (2) autres épaisseurs; épaisseur d'au moins 2 po. Résistance à la compression d'au moins 110 kPa et résistance thermique d'au moins 0,88 RSI par épaisseur de 25 mm (R-5 par pouce). »

3. Se référer au devis section 07 52 00, le paragraphe 2.8.2:

SUPPRIMER :

« Isolant en polystyrène extrudé (PSX) : isolant en pente conforme à la norme CAN/ULC S701. Dimensions selon les indications et les exigences, en fonction de la disposition sur le plan de la toiture, d'au moins 1,2 m X 0,6 m d'épaisseur, de 12 mm à 0 mm. Aux endroits requis, l'isolant doit être collé avec du bitume chaud. Soumettre les dessins d'atelier pour les faire vérifier et approuver avant le début du projet. Résistance à la compression d'au moins 110 kPa et résistance thermique d'au moins 0,88 RSI par épaisseur de 25 mm (R-5 par pouce). »

REEMPLACER AVEC :

« Isolant en en mousse rigide polyisocyanurate : isolant en pente conforme à la norme CAN/ULC S701. Dimensions selon les indications et les exigences, en fonction de la disposition sur le plan de la toiture, d'au moins 1,2 m X 0,6 m d'épaisseur, de 12 mm à 0 mm. Aux endroits requis, l'isolant doit être collé avec du bitume chaud. Soumettre les dessins d'atelier pour les faire vérifier et approuver avant le début du projet. Résistance à la compression d'au moins 110 kPa et résistance thermique d'au moins 0,88 RSI par épaisseur de 25 mm (R-5 par pouce). »